



Communauté de Communes Terroir de Caux

Ville de Val-de-Scie

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 MARS 2026

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Date de convocation : 04/03/2026

Date d'affichage : 04/03/2026

L'An deux mil vingt-six le Douze Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Claudine LESUEUR pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Claudine LESUEUR donne lecture du Procès-verbal de la séance du 29/01/2026 qui est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

NOM Prénom		NOM Prénom		NOM Prénom	
SURONNE Christian	P	NOURRICHARD Gérard	P	LETELLIER Olivier	E
VANDERPLAETSEN Michel	P	CHEVALLIER Nadine	E	THIERRY Stéphane	A
PELISSE Virginie	P	AUVRAY Patrice	P	LETEURTRE Céline	P
DELAUNAY Olivier	P	DELAFONTAINE Isabelle	P	PEUDEVIN Vincent	PVR
BOUDIN Françoise	P	JARNOUX Chantal	PVR	LEMERCIER Monique	P
FRANC Claude	P	CONTREMOULIN Anne-Marie	P	PINEL Emmanuel	P
LESUEUR Claudine	P	CABIN Antoinette	P	DUBOIS Arnaud	P
CHOMANT Jean	P	RENAULT Catherine	P	SOULET Virginie	P
MOREL Maryse	P	PETIT Marc	P	GOSSE Anne	P

(Légende : P : présent - A : absent - PVR : pouvoir)

Pouvoirs :

Mme Chantal JARNOUX donne pouvoir à Mme Claudine LESUEUR

M. Vincent PEUDEVIN donne pouvoir à M. Christian SURONNE

Excusés :

M. Olivier LETELLIER

Mme Nadine CHEVALLIER

Absent :

M. THIERRY Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

Approbation Procès-verbal Séance du Jeudi 29 Janvier 2026 à 18 H 30

Comptes Financiers Uniques 2025

Budgets Primitifs 2026

- a) Affectation Résultats Comptes Financiers Uniques 2025
- b) Modalités de votes des Budgets Primitifs 2026
- c) Détermination et Vote des Taux des Impôts Locaux 2026
- d) Vote des Budgets Primitifs 2026 : Salles des Fêtes, Commune

École Maternelle ASEM : contrat du 22 Avril 2026 au 21 Avril 2027

Remplacement défibrillateur Cressy

CDC Terroir de Caux : Procès-verbaux Conseil Communautaire des 17/12/2025 et 05/02/2026

Affaires Diverses

- a) Remerciements de Mme Yvonne BOUTEILLER pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de M. Michel BOUTEILLER, son mari
- b) Appel téléphonique du Département /CEREMA
- c) Repas des anciens : Jeudi 11 Juin 2026

Questions diverses

1. Comptes Financiers Uniques 2025 - Délibération n°06/2026

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean CHOMANT, doyen d'âge.
M. Jean CHOMANT procède à la lecture :

a) du Compte Financier Unique 2025 « Salles des Fêtes Val-de-Scie » (Auffay, Sévis, Cressy) qui se décompose comme suit :

- Section fonctionnement :

* Dépenses	51 534,94 €
* Recettes	51 534,94 €
Excédent/Déficit 2025	-

- Section investissement :

* Dépenses	15 487,68 €
* Recettes	15 487,68 €
Excédent/Déficit 2025	-
	-

- Excédent/Déficit global 2025 :

* Néant	-
---------	---

b) du Compte Financier Unique 2025 « Commune de Val-de-Scie » qui se décompose comme suit :

- Section fonctionnement :

* Dépenses	2 262 157,32 €
* Recettes	2 545 505,58 €
Excédent 2025	283 348,26 €

- Section investissement :

* Dépenses	319 127,05 €
* Recettes	408 270,72 €
Excédent 2025	89 143,67 €

- Excédent global 2025 :

* Excédent fonctionnement	283 348,26 €
* Déficit investissement	89 143,67 €
Excédent 2025	372 491,93 €

- Restes à réaliser 2025 dépenses 330 000,00 €

Recettes 375 868,00 €

Excédent restes à réaliser 2025 45 868,00 €

Monsieur Christian SURONNE, Maire, quitte la salle des délibérations pour le vote des Comptes Financiers Uniques 2025.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité (M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET Mme Anne GOSSE) le Compte Financier Unique 2025 des Salles des fêtes.

Le Conseil Municipal sauf M. Arnaud DUBOIS qui s'abstient adopte, (M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, Mme Virginie SOULET Mme Anne GOSSE) le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Val-de-Scie qui se solde par un excédent de 372 491,93 €.

M. Jean CHOMANT félicite M. le Maire et toute l'équipe pour sa bonne gestion.

2. Budgets Primitifs 2026

a) Affectation Résultats Comptes Financiers Uniques 2025 - Délibération n°07/2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les résultats des Comptes Financiers Uniques 2025, ce qui permet au Conseil Municipal d'affecter les résultats de ces deux budgets au Budget Primitif 2026 comme suit :

1°) Commune

- Section fonctionnement :

* Excédent 2024 1 294 407,29 €

* Excédent 2025 283 348,26 €

Excédent global fonctionnement 1 577 755,55 €

- Section investissement :

* Déficit 2024 417 761,81 €

* Excédent 2025 89 143,67 €

Déficit global investissement 328 618,14 €

- <u>Restes à réaliser 2025</u>	Dépenses	330 000,00 €
	Recettes	375 868,00 €
	Excédent Restes à réaliser 2025	45 868,00 €
	Total Excédent 2025	1 295 005,41 €

Affectation résultats

Le déficit d'investissement de 328 618,14 € est reporté en totalité au Budget Primitif 2026 en Dépenses d'investissement au chapitre 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

L'excédent de fonctionnement de 1 295 005,41 € est affecté au Budget Primitif 2026 comme suit :

- En recette d'investissement au Chapitre 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » afin de couvrir le déficit d'investissement 2025 de 328 618,14 € - l'excédent des restes à réaliser 2025 45 868,00 € = 282 750,14 €.
- En recette de fonctionnement au Chapitre 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté » 1 577 755,55 € - 328 618,14 € + 45 868,00 € = 1 295 005,41 €.

2°) Salle des Fêtes :

- Section fonctionnement :

- * Excédent/Déficit 2024 -
- * Excédent/Déficit 2025 -

Excédent/Déficit global de fonctionnement -

- Section investissement :

- * Néant 2024 -
- * Excédent/Déficit 2025 -

Excédent/Déficit global d'investissement -

Total Excédent 2025 -

Aucun excédent n'est affecté au Budget Primitif 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE)

l'affectation des résultats des comptes financiers uniques 2025 des budgets Salles des Fêtes et Commune.

b) Modalités de vote des Budgets Primitifs 2026 - Délibération n°08/2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) vote les Budgets 2026 des Salles des fêtes et de la Commune de Val-de-Scie, par chapitre.

c) Détermination et Vote des Taux des Impôts Locaux 2026 - Délibération n°09/2026

Monsieur le Maire donne, au Conseil Municipal, le compte rendu de la Commission des Finances, en date du 10/03/2026, qui propose, au Conseil Municipal, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2026.

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les Communes ont bénéficié du transfert du taux de TFPB 2021 du Département (25,36 % pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du Département et l'application du coefficient correcteur ont assuré la neutralité de la réforme TH pour les finances des Communes.

A compter de 2023, les Communes devaient à nouveau voter le taux de la TH qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE,
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes d'État ou des Collectivités Locales et non exonérés en application de 1° du II de l'article 1408 du Code Général des Impôts,
- et les logements vacants depuis plus de 2 ans lorsque la collectivité a instauré la TH sur les logements vacants.

La Commune n'ayant pas augmenté les taux de TFPB et TFNB le taux de TH est resté au taux de 2019 soit 17,55 %.

De ce fait, le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) ne souhaite aucune augmentation de taux. Ceux-ci restent comme ci-après :

<u>TFPB</u>	30,49 % + 25,36 (transfert du taux Département de TFPB 2020) = 55,85 %
<u>TFNB</u>	48,40 %
<u>TH</u>	17,55 %.

d) Vote des Budgets Primitifs 2026 : Salles des Fêtes, Commune - Délibération n° 10/2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- 1°) du projet de Budget Primitif 2026 "Salles des Fêtes de Auffay, Sévis, Cressy", qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 141 544,00 € et en section d'investissement à la somme de 109 520,00 €.
- 2°) du projet de Budget Primitif 2026 "Commune de Val-de-Scie" qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 858 422,41 € et en section d'investissement à la somme de 1 496 518,14 €.

Il précise que le budget est de nouveau adopté en respectant les deniers des citoyens car ce budget est présenté avec 0 % d'augmentation d'impôts pour 2026. Par contre, les administrés auront une augmentation puisque les bases ont été revalorisées de 0,8 % par l'État.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra rester prudent en matière de dépenses au vu de l'augmentation des prix dans tous les domaines et de la conjoncture de plus en plus difficile, du fait également de la baisse des dotations et des subventions. Les études et contrôles obligatoires sont coûteux et de plus en plus lourds à gérer.

Monsieur le Maire félicite l'ensemble de l'équipe municipale pour la bonne gestion des budgets.

Concernant les Subventions, Monsieur le Maire précise que pour les Associations qui n'ont pas fourni leur bilan financier, ou leur demande, la subvention est prévue, mais reste en attente.

Mme Monique LEMERCIER demande que soit fait un geste pour les Associations dont le nombre d'adhérents augmentent.

Mme Virginie PELISSE lui répond que les subventions de Running Club et Du Hand-Ball Club ont été revues à la hausse pour 2026.

M. le Maire ajoute que pour l'US Auffay, certes la subvention n'est pas revue, mais de nombreux travaux sont réalisés chaque année au stade.

M le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la Commission finances du 10 Mars 2026 M. Arnaud DUBOIS a indiqué que 1 000 € de subvention pour le Château du Bosmelet est excessif au regard de ce qui est versé pour les autres associations locales au motif que les propriétaires n'organisent aucune animation pour la population de Val-de-Scie.

Mrs le Maire et VANDERPLAETSEN ont souligné que le Château est classé monument historique, qu'il y a lieu de préserver et valoriser le patrimoine.

Mme DELAFONTAINE a ajouté que c'est un privé qui a acheté un bien, rien ne justifie de verser une subvention à l'association même si le patrimoine est préservé.

M. Jean CHOMANT regrette que le Château du Bosmelet qui bénéficie de subventions publiques n'applique pas la gratuité des visites lors des journées du patrimoine. Il propose que la subvention soit versée seulement si la gratuité lors des journées du patrimoine est appliquée. La Commission à la majorité est favorable à cette proposition.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de cette condition.

Le Conseil Municipal , adopte (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, , Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, , Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) sauf Mme Monique LEMERCIER qui s'abstient, et MM. Michel VANDERPLAETSEN et Patrice AUVRAY qui ne prennent pas part au vote, le tableau des Subventions 2026.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité , (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET Mme Anne GOSSE) , adopte le Budget Primitif 2026 "Salles des Fêtes",

- à l'unanimité , (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET Mme Anne GOSSE) adopte le Budget Primitif 2026 "Commune de Val-de-Scie".

Monsieur le Maire remercie les services de la Trésorerie pour leurs conseils donnés lors de la préparation des BP 2026 et Maryse GOUJON, Secrétaire, pour l'élaboration des budgets.

3. École Maternelle ASEM : contrat du 22 Avril 2026 au 21 Avril 2027 - Délibération n° 11/2026

**CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR VACANCE TEMPORAIRE
D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE
ARTICLE L. 332-14 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
DURÉE MAXIMALE D'1 AN
DANS LA LIMITE D'UNE DURÉE TOTALE DE 2 ANS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent d'ASEM Principal de 2^{ème} Classe, échelle C2 de rémunération, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 H par semaine, à compter du 22 Avril 2026 pour une durée déterminée d'un an, soit jusqu'au 21 Avril 2027.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Mme Isabelle DELAFONTAINE souhaite connaître le nom de la personne recrutée.

M. le Maire lui répond que le contrat de Solène Ligny, en poste depuis un an et qui donne entière satisfaction, est reconduit pour un an.

Après explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a

donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent au grade d'ASEM Principal de 2^{ème} Classe, échelle C2 de rémunération, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 H par semaine, à compter du 22 Avril 2026 pour une durée déterminée d'un an, soit jusqu'au 21 Avril 2027.
- De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 371, indice majoré 369, 2^{ème} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012, article 6413 du budget de la Commune.

4. Remplacement défibrillateur Cressy - Délibération n° 12/2026

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors du dernier contrôle règlementaire par la Société SCHILLER, le 11/12/2025, le défibrillateur de la Commune Déléguée de Cressy a été déclaré hors d'usage, il est donc à remplacer.

La Société SCHILLER a donné son accord pour un prêt de matériel le temps de l'achat et de l'instruction du dossier de demande de subvention au Département.

SCHILLER nous a transmis un devis en date du 28/01/2026 d'un montant de 836,00 € HT / 1 003,20 € TTC.

Une subvention de 50 % du Département peut être sollicitée.

M. Patrice AUVRAY s'absente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, (M. Christian SURONNE pour lui-même ainsi que pour M. Vincent PEUDEVIN qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, Mme Claudine LESUEUR pour elle-même ainsi que pour Mme Chantal JARNOUX qui lui a donné procuration, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Antoinette CABIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT, Mme Céline LETEURTRE, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET, Mme Anne GOSSE) décide :

- De signer le devis la Société SCHILLER en date du 11/12/2025 d'un montant de 843,00 € HT / 1 011,60 € TTC.
- De solliciter du Département une subvention aussi élevée que possible pour le remplacement du défibrillateur de Cressy.
- D'inscrire les crédits au BP 2026

Retour de M. Patrice AUVRAY.

5. CDC Terroir de Caux : Procès-verbaux Conseil Communautaire des 17 Décembre 2025 et 05 Février 2026

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ces procès-verbaux.

6. Affaires Diverses

- a) Remerciements de Mme Yvonne BOUTEILLER pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de M. Michel BOUTEILLER, son mari.
- b) Remerciements de la famille Geulin pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de M. André GEULIN, père de Mme Catherine RENAULT.

- c) Appel téléphonique du Département /CEREMA :
M. Michel VANDERPLAETSEN fait part au Conseil Municipal, comme l'a déjà fait M. le Maire lors du Conseil d'Ecole Élémentaire le 13 Février 2026, d'un appel de M. Sébastien LIBERGE du Département de la Seine Maritime, qui souhaite alerter les élus sur le fait que CEREMA propose des études payantes et des travaux souvent onéreux.
CEREMA avait été consulté par la Commune suite à l'indication des parents d'élèves de l'école élémentaire.
M. LIBERGE se propose de rencontrer les élus au sujet des travaux à envisager afin de réduire l'impact de la chaleur à l'école élémentaire.
Le Département n'a donc pas répondu à la sollicitation du CEREMA pour le projet de l'école d'Auffay.
L'agence de l'eau a répondu par la négative au CEREMA.
Tous deux préfèrent travailler avec les acteurs locaux et en direct avec les collectivités.
M. Michel VANDERPLAETSEN précise donc que le sujet sera de nouveau étudié par les élus prochainement.
- d) Repas des anciens : Jeudi 11 Juin 2026
- e) Mme Virginie PELISSE informe le Conseil Municipal que la randonnée nocturne organisée par la CDC Terroir de Caux passe par Auffay le 23 Mai prochain et que la CDC est toujours à la recherche de bénévoles.
Elle ajoute également que l'épreuve des 100 km Oxfam, le 4 Juillet 2026, fera un arrêt à Auffay et que le départ des 50 km se fera à Auffay.

7. Questions diverses

Néant

Avant de clore cette dernière séance de la mandature, Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal, sans exception, pour leur travail durant ces six années de mandat, et en particulier, les Maires Délégués et Adjoints qui sont présents chaque jour en Mairie à ses côtés.

Il remercie également tous les services (Administratif, Technique, Entretien, Ecoles, Garderies) pour leur travail et leur collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 15.